

ARRETE N° 304 /2016

portant attribution d'une concession de terrain funéraire
dans le cimetière communal de la Ville –
Mme CHANE-PANE Aline, Rita, veuve KUVAN-GÉE

Le Député-Maire de la Commune de Saint-Joseph,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L-2223-13 et suivants,

VU la délibération n°28 du Conseil Municipal du 13 avril 2011 fixant les tarifs des concessions funéraires,

VU l'arrêté du maire n°193/2011 du 5 septembre 2011 portant institution d'un nouveau règlement municipal des cimetières de la commune,

VU la demande présentée par **Mme CHANE-PANE Aline, Rita, veuve KUVAN-GÉE**, domiciliée à 22 lotissement des Caramboles – 97440 SAINT-ANDRÉ et tendant à obtenir le renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal de la ville à l'effet d'y constituer la sépulture particulière des membres de la famille **KUVAN-GÉE Henri**.

ARRÊTE

Article 1^{er} .- Il est accordé dans le cimetière communal de **Saint-Joseph – Ville** au nom de **Mme CHANE-PANE Aline, Rita, veuve KUVAN-GÉE**, à l'effet de fonder la sépulture particulière des membres de la famille **KUVAN-GÉE Henri**, une concession de 2 m² superficiels d'une durée de **30 ans** à compter du **13 septembre 2016**.

Référence : **D371**

Article 2 .- Cette concession est accordée à titre de renouvellement par **Mme CHANE-PANE Aline, Rita, veuve KUVAN-GÉE**, de la concession accordée le **26 juin 1986** et expirant le **26 juin 2016** au profil de l'ensemble des titulaires de la concession.

Article 3 .- La concession est accordée moyennant la somme de **800 €** qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance **n°221085** du **13 septembre 2016**.

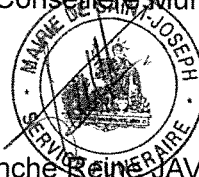
Article 4 .- La concessionnaire (ou si elle est décédée les ayants droit) est tenue de signaler tout changement de domicile.

Article 5 .- Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au Receveur Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le **03 OCT. 2016**

Le Député-Maire,

La Conseillère Municipale déléguée



Blanche Reine JAVELLE